

**Commissaire aux comptes**

Jacques FRAYSSE  
Hakim BELHABCHI  
Julien FRAYSSE

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'AUDE  
Route de Rustiques – BADENS**

**CS 60059**

**11 890 CARCASSONNE CEDEX**

-----  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2024**

123, avenue Franklin Roosevelt 11009 CARCASSONNE CEDEX BP 603

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE** relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er juillet 2023** à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes intitulé « Faits caractéristiques de l'exercice ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Fédération sur la base des éléments disponibles à ce jour concernant la constitution d'une provision pour risques et charges de 441 551 euros relatif à la restructuration de la Fédération.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

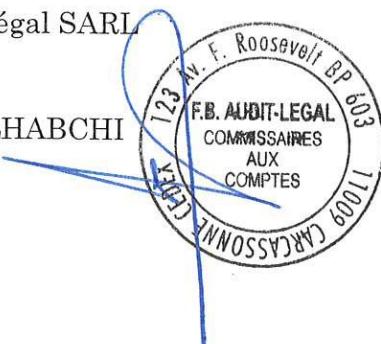
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Carcassonne, le 20 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

F.B. Audit Légal SARL

Hakim BELHABCHI



## BILAN ACTIF

	<b>ACTIF</b>	Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	46 278	46 278		180	180	100.00
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	466 202	239 831	226 371	238 501	12 130	5.09
	Constructions	1 956 136	800 046	1 156 090	1 231 729	75 639	6.14
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	314 451	243 007	71 444	80 919	9 475	11.71
	Immobilisations corporelles en cours	61 650		61 650		61 650	
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	<b>Immobilisations financières (1)</b>						
	Participations et Crédances rattachées	12 084		12 084	12 084		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	<b>Total I</b>	2 856 800	1 329 162	1 527 638	1 563 411	35 773	2.29
Comptes de Régularisation	<b>Stocks et en cours</b>	86 625	47 552	39 073	34 475	4 598	
	<b>Crédances (2)</b>						
	Crédances clients, usagers et comptes rattachés	111 841		111 841	34 036	77 805	228.60
	Crédances reçues par legs ou donations						
	Autres	105 058		105 058	107 418	2 360	2.20
	Valeurs mobilières de placement	2 011 337		2 011 337	2 361 337	350 000	14.82
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 175 737		1 175 737	546 727	629 011	115.05
	Charges constatées d'avance (2)	61 345		61 345	46 599	14 746	31.65
	<b>Total II</b>	3 551 943	47 552	3 504 391	3 130 591	373 800	11.94
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	6 408 743	1 376 714	5 032 029	4 694 002	338 028	7.20

(1) Dont à moins d'un an  
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023	Ecart N / N-1 Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	Réserves pour projet de l'entité	2 474 070	2 474 070		
	Autres	17 241	19 881	2 640	13.28
Report à nouveau					
		28 576	2 640	25 937	982.64
<b>Situation nette (sous total)</b>		2 485 405	2 456 829	28 576	1.16
FONDS DÉDIÉS	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	646 540	614 417	32 123	5.23
	Provisions réglementées				
<b>Total I</b>		3 131 945	3 071 245	60 699	1.98
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	20 889	20 922	32	0.15
	<b>Total II</b>	20 889	20 922	32	0.15
DETTE(S)	Provisions pour risques	516 551	533 282	16 731	3.14
	Provisions pour charges	452 389	180 113	272 276	151.17
	<b>Total III</b>	968 940	713 395	255 545	35.82
DETTE(S)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	426	66 111	65 685	99.36
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	93 276	121 373	28 097	23.15
	Dettes des legs ou donations	321 263	282 281	38 983	13.81
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	460 211	348 865	111 346	31.92
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie	35 080	69 811	34 731	49.75
	Produits constatés d'avance				
<b>Total IV</b>		910 255	888 440	21 816	2.46
Ecarts de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		5 032 029	4 694 002	338 028	7.20

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créateurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	1 343 799	1 333 127	10 672	0.80
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	55 495	57 520	-2 025	-3.52
Ventes de dons en nature	6 118		6 118	
Ventes de prestations de service	527 562	464 928	62 635	13.47
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	130 231	84 921	45 310	53.35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	69 342	152 113	-82 771	-54.41
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	91 019	60 116	30 903	51.41
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	164 820	161 210	3 610	2.24
<b>Total I</b>	2 388 386	2 313 935	74 452	3.22
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	112 579	120 014	-7 435	-6.20
Variation de stock	2 222	15 128	17 350	114.69
Autres achats et charges externes	1 148 161	1 188 270	-40 108	-3.38
Aides financières	70 214	54 929	15 284	27.83
Impôts, taxes et versements assimilés	73 062	70 592	2 470	3.50
Salaires et traitements	651 655	581 723	69 933	12.02
Charges sociales	299 320	262 328	36 991	14.10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	112 750	105 191	7 559	7.19
Dotations aux provisions	265 456	13 537	251 919	NS
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	580	3 666	3 086	84.18
<b>Total II</b>	2 735 999	2 385 122	350 876	14.71
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	347 612	71 187	276 425	388.31

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	362	8	354	NS
Autres intérêts et produits assimilés	43 764	6 836	36 929	540.23
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	<b>44 126</b>	<b>6 844</b>	<b>37 282</b>	<b>544.75</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	663	2 091	1 428	68.28
Déficiences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	<b>663</b>	<b>2 091</b>	<b>1 428</b>	<b>68.28</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>43 463</b>	<b>4 753</b>	<b>38 710</b>	<b>814.44</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>304 149</b>	<b>66 434</b>	<b>237 715</b>	<b>357.82</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	302 795	62 783	240 012	382.29
Sur opérations en capital	40 527	29 527	11 000	37.25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	<b>343 322</b>	<b>92 310</b>	<b>251 012</b>	<b>271.92</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	6	2 183	2 177	99.73
Sur opérations en capital		19 403	19 403	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	<b>6</b>	<b>21 586</b>	<b>21 580</b>	<b>99.97</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>343 316</b>	<b>70 724</b>	<b>272 592</b>	<b>385.43</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>10 590</b>	<b>1 650</b>	<b>8 940</b>	<b>541.82</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 775 834</b>	<b>2 413 089</b>	<b>362 745</b>	<b>15.03</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 747 258</b>	<b>2 410 449</b>	<b>336 809</b>	<b>13.97</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>28 576</b>	<b>2 640</b>	<b>25 937</b>	<b>982.64</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Description de l'objet social et de la nature des activités ou missions sociales réalisées :

Instance représentative de tous les territoires chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques au niveau départemental.

#### Faits caractéristiques de l'exercice :

Une provision pour charges de 250.000€ a été comptabilisée, représentative des travaux futurs à prévoir pour la conformité à la loi "climat" et les travaux de réfection du bâtiment.

La somme perçue pour le litige avec la FNC d'un montant de 52.332,02€ a été comptabilisée dans un compte de tiers, en attente d'un éventuel appel.

L'encaissement d'une nouvelle ligne de recettes "Subvention de l'Etat aux dégâts" de 290.829€ fait également partie des faits marquants de l'exercice.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	72 036	
Terrains		466 202	
Constructions sur sol propre		1 953 244	
Installations générales agencements aménagements des constructions		2 892	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		101 136	
Installations générales agencements aménagements divers		46 984	888
Matériel de transport		88 291	12 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		94 663	656
Emballages récupérables et divers		43 060	
	TOTAL	2 796 472	14 007
Autres participations		12 084	
	TOTAL	12 084	
	TOTAL GENERAL	2 880 592	14 007

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	25 758	46 278	46 278
Terrains			466 202	466 202
Constructions sur sol propre			1 953 244	1 953 244
Installations générales agencements aménagements constr.			2 892	2 892
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 817	92 318	92 318
Installations générales agencements aménagements divers			47 872	47 872
Matériel de transport		34 556	66 198	66 198
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		30 317	65 002	65 002
Emballages récupérables et divers			43 060	43 060
	TOTAL	73 690	2 736 788	2 736 788
Autres participations			12 084	12 084
	TOTAL		12 084	12 084
	TOTAL GENERAL	99 448	2 795 150	2 795 150

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		<b>71 857</b>	<b>180</b>	<b>25 758</b>	<b>46 278</b>
Terrains		227 701	12 130		239 831
Constructions sur sol propre		722 701	75 350		798 051
Installations générales agencements aménagements constr.		1 706	289		1 995
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		87 589	5 091	8 817	83 863
Installations générales agencements aménagements divers		5 698	5 024		10 722
Matériel de transport		73 433	8 146	34 556	47 023
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		85 017	4 771	30 317	59 472
Emballages récupérables et divers		41 478	449		41 927
	<b>TOTAL</b>	<b>1 245 324</b>	<b>111 250</b>	<b>73 690</b>	<b>1 282 884</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 317 180</b>	<b>111 430</b>	<b>99 448</b>	<b>1 329 162</b>
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Autres immob.incorporelles	<b>TOTAL</b>	<b>180</b>			Dotations
Terrains		12 130			Reprises
Constructions sur sol propre		75 350			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		289			
Instal.techniques matériel outillage indus.		5 091			
Instal.générales agenc.aménag.divers		5 024			
Matériel de transport		8 146			
Matériel de bureau informatique mobilier		4 771			
Emballages récupérables et divers		449			
	<b>TOTAL</b>	<b>111 250</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>111 430</b>			

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	2 474 070				2 474 070
Report à nouveau	19 881-		25 160	22 520	17 241-
Excédent ou déficit de l'exercice	2 640		25 937		28 576
Situation nette	2 456 829		51 096	22 520	2 485 405
Subventions d'investissement	614 417		352 098	319 975	646 540
<b>TOTAL I</b>	<b>3 071 245</b>		<b>403 195</b>	<b>342 495</b>	<b>3 131 945</b>

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	533 282	103 839	120 570		516 551
Pensions et obligations similaires	180 113	22 276			202 389
Autres provisions pour risques et charges		250 000			250 000
<b>TOTAL</b>	<b>713 395</b>	<b>376 115</b>	<b>120 570</b>		<b>968 940</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	54 372	2 368	9 188		47 552
Sur comptes clients	5 210		5 210		
<b>TOTAL</b>	<b>59 582</b>	<b>2 368</b>	<b>14 398</b>		<b>47 552</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>772 977</b>	<b>378 483</b>	<b>134 968</b>		<b>1 016 492</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>265 456</b>	<b>21 941</b>		

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	111 841	111 841	
Débiteurs divers	105 058	105 058	
Charges constatées d'avance	61 345	61 345	
<b>TOTAL</b>	<b>278 244</b>	<b>278 244</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	426	426		
Fournisseurs et comptes rattachés	93 276	93 276		
Personnel et comptes rattachés	148 794	148 794		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	138 289	138 289		
Impôts sur les bénéfices	11 799	11 799		
Autres impôts taxes et assimilés	22 381	22 381		
Autres dettes	460 211	460 211		
Produits constatés d'avance	35 080	35 080		
<b>TOTAL</b>	<b>910 255</b>	<b>910 255</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	63 840			

### Variation des fonds propres

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	9 557
Autres créances	105 058
<b>Total</b>	<b>114 615</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 777
Dettes fiscales et sociales	253 097
Autres dettes	316 003
<b>Total</b>	<b>585 877</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	61 345
Total	61 345
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	35 080
Total	35 080

### Subventions d'équipement

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.004€.

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 786
55 à 59 ans	6 à 10 ans	40 101
45 à 54 ans	11 à 20 ans	84 039
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		134 926

#### Hypothèses de calculs retenues

**Commissaire aux comptes**

Jacques FRAYSSE  
Hakim BELHABCHI  
Julien FRAYSSE

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'AUDE  
Route de Rustiques – BADENS**

**CS 60059**

**11 890 CARCASSONNE CEDEX**

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
30/06/2024)**

123, avenue Franklin Roosevelt 11009 CARCASSONNE CEDEX BP 603

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-7 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### Personnes concernées

- Monsieur Yves BASTIE, Président,
- Monsieur Jacky GALY, Vice-Président

### Nature et Objet

Indemnité forfaitaire.

### Modalités

- Président : ..... 7 400 € / an,
- Vice-Président : ..... 3 600 € / an.

Fait à Carcassonne, le 20 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

F.B. Audit Legal SARL

